

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 31 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DVD 150 Signature de trois conventions avec les associations Mieux se Déplacer à Bicyclette (4e), Animation, Insertion et Culture Vélo (19e) et Vélorution (19e) pour le développement d'activités au sein de la Maison du Vélo et de trois contrats de mise à disposition des locaux.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants;

Vu le projet de délibération en date des 15 et 16 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer des conventions et des contrats de mise à disposition de locaux avec MDB, AICV et Vélorution pour la gestion d'une partie de la Maison du Vélo ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 3^{ème} Commission ;

DELIBERE :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, ainsi qu'un contrat de mise à disposition des locaux dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette sise au 37, boulevard Bourdon 75004 Paris, pour autoriser l'association à gérer une partie de la maison du vélo.

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, ainsi qu'un contrat de mise à disposition des locaux dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Animation, Insertion et Culture Vélo 38 bis, quai de la Marne 75019 Paris, pour autoriser l'association à gérer une partie de la maison du vélo.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, ainsi qu'un contrat de mise à disposition des locaux dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Vélorution

sisé au 40 quai de la Loire 75019 Paris, pour autoriser l'association à g rer une partie de la maison du v lo.